



COMMUNIQUE DE PRESSE DU PARQUET GÉNÉRAL DE PARIS

21 février 2019

Afin de faciliter l'organisation de l'audience qui se tiendra du 25 mars au 19 avril 2019 devant la cour d'assises de Paris spécialement composée statuant en matière d'appel à laquelle comparîtront Abdelkader MERAH et Fettah MALKI, une procédure d'accréditation est mise en place à compter de ce jour et jusqu'au 19 mars inclus.

Seuls les journalistes rédacteurs et dessinateurs doivent solliciter une accréditation qui leur permettra d'accéder aux places réservées à la presse dans la salle d'audience et la salle de retransmission. Les journalistes reporter d'images n'ont pas besoin d'accréditation.

Chaque rédaction est priée de transmettre autant de demandes d'accréditation que de journalistes susceptibles de couvrir le procès. Un badge par rédaction sera délivré le premier jour du procès. Ce badge pourra donc comporter plusieurs noms, à charge pour les journalistes de cette même rédaction de se le transmettre durant le procès. Un duplicata du badge pourra être réalisé sur demande.

Pour les journalistes ne disposant pas de carte de presse ou bénéficiant d'une carte de presse en tant que « journaliste honoraire », une attestation de leur employeur ou de la rédaction pour laquelle il effectue la pige et comportant les mentions légales de la société et les noms et coordonnées du chef de service est indispensable pour obtenir une accréditation.

Le formulaire d'accréditation est disponible sur le site internet de la cour d'appel de Paris et doit être retourné avant le 19 mars 2019 inclus à l'adresse suivante : presse.ca-paris@justice.fr en indiquant dans l'objet du message « accréditation MERAH MALKI ».

Un dossier de presse avec l'ensemble des informations pratiques concernant l'audience vous sera transmis après validation de votre accréditation.

Contact presse

Pierre Reynaud, magistrat chargé de la communication, cabinet de la procureure générale
presse.ca-paris@justice.fr - 06 20 34 20 71